



Les Rencontres 2001 de la Cancérologie Libérale

**VIII^{es} Rencontres de l'UNHPC
I^{res} Rencontres de la FCLH**

jeudi 20 septembre 2001

Cabinets et Etablissements privés

Prospectives en matière :

- de prise en charge chimiothérapique**
- de structures juridiques**

Avant-propos

Les Rencontres Nationales annuelles de l'UNHPC constituent maintenant une tradition bien établie.

Le principe de pluridisciplinarité étant maintenant acquis par tous, il fallait élargir l'initiative de ces Rencontres à l'ensemble des acteurs de la cancérologie libérale. Les Rencontres 2001 ont donc eu lieu à la double initiative de l'UNHPC et de la FCLH. Ainsi tous les acteurs libéraux - personnes morales et personnes physiques - étaient-ils réunis ce 20 septembre à Paris.

Cette année, deux thèmes avaient été retenus. Deux thèmes de prospective, à la demande des adhérents. Les temps sont durs en effet pour l'exercice de la médecine en établissements privés. Raison de plus, ont-ils pensé, pour essayer de se projeter dans l'avenir. Deux questions non encore abordées lors de nos précédentes rencontres méritaient approfondissement et débat prospectif.

- I -

L'avenir de la chimiothérapie ?

Cette année 2001 est celle d'une demi-réforme, celle de la tarification de la chimiothérapie ambulatoire.

Parfois durement ressentie, elle a pourtant sauvé l'essentiel : la liberté de prescription. Mais elle n'a touché à ce jour ni la régulation par la carte sanitaire, de plus en plus dépassée et perverse dans ses effets, ni la tarification des séjours hospitaliers, ni le statut des adjuvants... Ces questions demeurent, dans une incertitude plus générale encore : quel est l'avenir de la chimiothérapie ?

De façon plus générale, la grande question du mode d'allocation des ressources consacrées à la prise en charge en chimiothérapie demeure elle aussi. Les propositions faites par l'UNHPC d'une enveloppe médicaments anticancéreux restent d'actualité. C'est devenu une revendication com-

mune à toute l'interprofession. Celle-ci ne peut plus être tenue pour responsable des autorisations de mise sur le marché et du niveau de prix des molécules sur lesquelles elle ne peut rien...

Cette année, nous voulions aborder d'autres questions, défricher un peu l'avenir des formes de chimiothérapie.

Les nouvelles formes de chimiothérapie, les nouvelles approches thérapeutiques vont bouleverser la relation médecin-malade. Jusqu'où et comment ? Le rythme d'apparition des nouvelles molécules, leurs associations, le rôle de plus en plus important des adjuvants, la maîtrise croissante des effets secondaires, les radio-chimiothérapies concomitantes créent une grande incertitude quant à l'évolution des métiers concernés, à leurs modes de tarification et de régulation. Quel type de prise en charge, quel type de soins vont devoir être développés ou, peu à peu disparaître ? Quelles seront les préférences des malades ? de leurs proches ? Comment pourront-elles être prises en compte ? Faut-il investir en qualification (infirmières, pharmaciens...) et / ou en structures (sécurité, salle blanche...) si, demain, les chimiothérapies se font à domicile ? Bien d'autres questions justifient ce choix : il fallait cette année écouter quelques bons spécialistes afin de nous aider à situer quelques points d'appui sur lesquels fonder nos stratégies à moyen terme.

- II -

L'accès au droit coopératif

*A structure juridique nouvelle,
opportunité nouvelle pour les professionnels ?*

Les Réseaux se bâtissent. Bien sûr, il y a pour nous deux types de Réseaux. Ceux qui sont conçus comme des instruments de restructuration hospitalière ; ceux qui répondent aux exigences d'une médecine moderne appliquée à des maladies chroniques ou longues, à épisodes multiples comme celle à laquelle nous nous consacrons, le cancer. C'est bien sûr à cette deuxième catégorie de réseaux que nous nous intéressons ici. Les équipes travaillent et progressent. Les UCPO, les RCP se mettent en place, les premiers dossiers patients partagés voient le jour, on voit même poindre les premiers dossiers «patients propriétaires» réellement opéra-

tionnels... Mais les structures juridiques et l'allocation de ressource ne progressent pas aussi vite que la pratique. La fongibilité des enveloppes restera un mythe aussi longtemps que sa réalisation dépendra d'une lutte de sphères de pouvoir sans vision politique d'ensemble. Les premiers FAQsv sont accordés, mais les décrets d'application prévus pour le financement des réseaux par les nouvelles réglementations n'ont pas le temps de voir le jour qu'ils doivent être remplacés par d'autres, la législation ayant changé. Les réseaux attendent toujours. Par ailleurs il faut bien se regrouper, se constituer une maison commune. La plupart des réseaux sont constitués en associations. C'est souple, mais bien léger, bien vulnérable pour répondre à nos ambitions. Certains tentent le GIE, décidant d'affronter courageusement le risque d'une responsabilité indéfinie et solidaire. Comment s'étonner qu'ils soient si peu nombreux dans un monde si incertain où il faut rassembler des acteurs si divers, dépendant de tutelle et de mode de régulation différents ? Les GCS avaient soulevé quelques espoirs. Mais une coquille vide ne comble pas le trou, et rares sont les GCS autorisés par les Tutelles ! **La question d'une structure juridique adaptée à la personnalité morale qui nous est indispensable pour faire vivre nos réseaux se pose donc** avec de plus en plus d'urgence...

Entre autres, un Député l'a compris. Il s'agit de Claude Evin, ancien Ministre, à qui nous exposons ces difficultés il y a quelques années avec notre ami Pierre Cojan.

L'UNHPC n'a pas été la première à s'interroger, à travailler sur l'accès au droit coopératif pour les professionnels de santé. La démocratie des hommes, la possibilité de garder son statut, le fait que la société coopérative n'existe que par l'activité de ses membres... : quoi de plus proche de nos pratiques de réseaux ?

Depuis longtemps des médecins propriétaires de cliniques s'interrogent aussi. Leur pratique entrepreneuriale - mode de décision, conception du capital, volonté de constituer un outil professionnel... est souvent, de fait, de type "coopérative", même si le droit coopératif ne leur est pas ouvert.

L'UNHPC n'était pas la première, mais elle s'est trouvée, de fait, suite au questionnement de Claude Evin sur la manière d'aider les réseaux, au centre des réflexions récentes sur l'ouverture du droit coopératif aux professionnels de santé. Il fallait donner aux professionnels de santé - personnes physiques et personnes morales - cette opportunité supplémentaire

dans le choix de leurs structures juridiques. Réseaux, cliniques, plateaux techniques lourds sont les premiers concernés. Le Gouvernement a donné son accord, Claude Evin est porteur de l'amendement au projet de loi "relatif aux droits des malades et à la qualité du système de santé". Il fallait donc que ces Rencontres se penchent sur le sujet.

Depuis le dossier a avancé puisqu'il a été déposé conjointement par Claude EVIN au nom du Parti Socialiste et par Jean-Luc PREEL au nom de l'UDF... et voté à l'unanimité en première lecture à l'Assemblée Nationale. Ce fait concernant une loi touchant à notre système de santé vaut d'être noté. Avec le projet de loi, il sera présenté au Sénat fin janvier 2002.

- III -

La présente publication

Les Rencontres des années précédentes ont donné lieu à publication sous forme de plaquette¹. L'intérêt suscité par ces Rencontres 2001 et les demandes que nous avons reçues depuis nous ont convaincu d'en publier à nouveau les actes. Ce fut, cette année encore, de véritables "rencontres", enrichies par la diversité des participants : collègues de tous statuts et de tous métiers, médecins ou gestionnaires, représentants des Caisses, des Mutuelles, du Ministère, des ARH ou des URCAM, juristes... Beau témoignage de pluridisciplinarité, de pluriprofessionnalité.

Nous remercions ici chacun des intervenants qui ont bien voulu nous honorer de leur présence. Nos Tutelles en particulier, toujours très présentes, l'ont été encore plus cette année, et au plus haut niveau. Nous y voyons une reconnaissance de l'importance de notre contribution au service public de la santé. C'est aussi un gage quant à l'évolution de nos dossiers, très nombreux et très techniques.

¹ Ces documents sont disponibles à l'UNHPC. Cf en fin d'ouvrage quelques publications récentes de l'UNHPC

Les **intervenants** officiels ont tous eu le script de la réunion et l'ont revu. Nous les remercions aussi pour ce travail. Les passages en gras sont soulignés par nous.

Seule **l'intervention de Bernard Kouchner** n'a pas été revue. Christos CHOUAÏD, son conseiller, nous avait communiqué le discours du Ministre tel qu'il avait été préparé. C'est ce document qui est repris ici. En fait Monsieur KOUCHNER nous a consacré plusieurs heures, et, partant du discours préparé, s'est livré à une approche très libre de nos problèmes. Le ton était parfois vif. La liberté des propos nous honorait elle aussi, quitte à surprendre parfois les représentants de l'administration. Nos lecteurs comprendront que cette liberté de propos et des réflexions doivent rester le privilège des participants. Vous en retrouverez pourtant une trace dans la dépêche de l'APM reproduite en annexe de nos débats. L'APM ne s'y est pas trompée, elle a fait paraître cette dépêche l'après-midi même du 20, sans attendre la fin de nos travaux.

Les **débats** qui ont clôturé les deux temps de nos Rencontres ont été revus par nous, simplement pour en améliorer la forme.

Cette année, la **forme** de cette publication a changé. Plutôt qu'une plaquette, nous avons choisi de publier ces actes sous forme de livre. Cela nous a paru plus commode à classer, plus commode à consulter aussi peut-être.

Vous trouverez enfin des **annexes** assez fournies. Nous avons voulu mettre à la disposition de tous ceux que cela intéresse les documents donnés aux participants à nos Rencontres.

Sur le sujet de la chimiothérapie, nous avons repris ici les deux rapports spécifiques qui avaient été présentés dans le cadre du plan cancer au nom de l'interprofession.

Sur le sujet de l'accès au droit coopératif, compte tenu des très nombreuses demandes dont nous faisons l'objet et du côté très technique de ce dossier, nous avons choisi de mettre aussi à la disposition des lecteurs les documents originaux (le document de travail du groupe informel qui a permis la prise en charge institutionnelle de la demande exprimée par de nombreux professionnels depuis longtemps ; le document qui a été donné à la Commission Parlementaire lors de l'examen de l'amendement en commission). Il nous a paru utile de compléter le tout avec la reprise de la

loi de 1947 qui fonde le droit coopératif en France et de celle du décret de 1965, première tentative timide d'ouverture à nos professions.

Dernière annexe, celle présentant les coordonnées de nos intervenants. Nous les remercions de cette disponibilité. Chacun pourra ainsi prendre un contact plus direct s'il le juge utile.

Nous voudrions conclure cette introduction en remerciant aussi chacun des participants à ces Rencontres, ainsi que les Laboratoires Aventis et Biomérieux Pierre Fabre pour leur concours à ces Rencontres et sans qui les frais d'impression de cet ouvrage n'auraient pas pu être couverts.

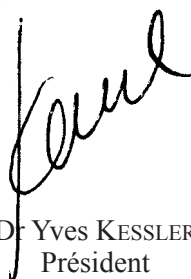
Nos Rencontres sont faites pour faire progresser la réflexion commune sur les questions qui se posent à nos équipes, à nos établissements, dans notre pratique quotidienne afin d'améliorer, tout à la fois, la qualité de la prise en charge des patients et la qualité de notre exercice.

Ce livre a donc été conçu comme un outil.

Puisse-t-il remplir son rôle. C'est le vœu que nous formons.



Dr Philippe BERGEROT
Président
UNHPC



Dr Yves KESSLER
Président
FCLH



Gérard PARMENTIER
Secrétaire National
UNHPC

TABLE DES MATIERES

Avant-propos	5
Table des matières	11

- I - SEANCE INAUGURALE

Yves KESSLER, Président de la FCLH	17
Philippe BERGEROT, Président de l'UNHPC	18
Yves KESSLER, Président de la FCLH	25
Bernard KOUCHNER, Ministre délégué à la Santé	28

- II - PROSPECTIVE EN MATIERE DE PRISE EN CHARGE CHIMIOOTHERAPIQUE

Président :	Dr Yves KESSLER	
Modérateur :	Dr Gérard AUCLERC	37
• Bilan de l'existant et difficultés rencontrées		
	Dr Philippe COLIN	38

• **Les évolutions et les attentes vues par :**

- Les oncologues
 - Dr Gérard GANEM46
 - Dr Pierre-Luc ÉTIENNE50
- Les patients
 - Mme Claire COMPAGNON57
- L'industrie pharmaceutique
 - Dr Mondher MAHJOUBI67
 - Dr Charles TAÏEB70

• **La prise en compte de la chimiothérapie dans le "Plan cancer"**

- Le Ministère de la Santé
 - Mme Marie-France CHÉDRU76
 - Mme Myriam REVEL77
- Les Oncologues
 - Dr Franck BÜRKI86

• **Synthèse des travaux**

- Dr Franck BÜRKI94

DOCUMENTS ANNEXES :

- TABLE99
- N° 1 : Fiche de présentation de la matinée101
- N° 2 : Document "Plan cancer" :
 - Groupe de travail «organisation des soins»105
- N° 3 : Document "Plan cancer" :
 - Groupe de travail «oncologie médicale»117
- N° 4 : Coordonnées des intervenants127
- N° 5 : Dépêche APM du 20 septembre 2001131

- III -
PROSPECTIVE
EN MATIÈRE DE STRUCTURES JURIDIQUES :
ACCÈS DES PROFESSIONNELS AU DROIT COOPÉRATIF

Introduction	
Dr Ph. BERGEROT	141
Présentation générale	
M. G. PARMENTIER	142
• Synthèses des groupes de travail	
- un point de vue médical	
Dr Didier LAMBERT	158
- un point de vue des cabinets et des établissements	
M. Jean VERNOUX	161
- le point de vue juridique	
M. Francisco JORNET	166
Maître Yves LACHAUD	168
Maître Michel GUÉRIN	174
• Table ronde autour de grands témoins	
M. Claude ÉVIN	181
M. Édouard COUTY	185
Dr Serge LARÛE-CHARLUS	188
• Débat	191
Synthèse de la journée	
Dr Ph. BERGEROT	203
DOCUMENTS ANNEXES :	
TABLE	209
N° 1 : Fiche de présentation de l'après-midi	213
N° 2 : Fiches de synthèse	
a) Qu'est-ce qu'une coopérative ?	219
b) Salarié, sous-traitant ou sociétaire... ?	225
c) Quelles caractéristiques principales ?	229
d) Quelques motifs ?	239

N° 3 : Coordonnées des intervenants	241
N° 4 : Document du S. U. C. F. (1995)	245
N° 5 : Document de synthèse du groupe de travail (9/2/01)	253
N° 6 : L'amendement : 22/9/01	279
N° 7 : Genèse de l'élaboration de l'amendement	303
N° 8 : Loi de 1947 portant statut de la coopération	319
N° 9 : Décret de 1965 (soc. coopératives entre médecins)	349

Index des intervenants	361
-------------------------------------	-----

Quelques publications de l'UNHPC	365
---	-----

Les Rencontres Nationales annuelles de l'Union Nationale Hospitalière Privée de Cancérologie (UNHPC) ont lieu chaque année. Elles permettent des échanges entre tous les acteurs de la cancérologie.

Les Rencontres 2001 ont été organisées conjointement avec la Fédération de Cancérologie Libérale et Hospitalière (FCLH).

Deux thèmes prospectifs ont été privilégiés cette année :

L'évolution de la prise en charge des malades bénéficiant d'une chimiothérapie

Le rythme d'apparition des nouvelles molécules, leurs associations, le rôle de plus en plus important des adjuvants, la maîtrise croissante des effets secondaires, les radio-chimiothérapies concomitantes créent une grande incertitude quant à l'évolution des métiers concernés, à leurs modes de tarification et de régulation. Il fallait tenter d'y voir plus clair.

Les «coopératives hospitalières de médecins» Les «réseaux coopératifs de santé»

Deux sociétés nouvelles bientôt à la disposition des acteurs de santé

Le vote d'un amendement au projet de loi relatif aux "droits des malades et à la qualité du système de santé" va ouvrir le droit coopératif aux professionnels de santé. Des possibilités nouvelles d'organisation s'ouvrent pour les médecins propriétaires de cliniques ou de plateaux techniques lourds d'une part, pour tous les acteurs des réseaux de santé d'autre part. Il fallait donc en débattre.

Ce livre est la reprise des actes des **Rencontres 2001 de la cancérologie libérale**. Il est destiné à tous les professionnels de santé.



EDITÉ PAR
L'UNHPC
AVEC LE SOUTIEN
DES LABORATOIRES
AVENTIS
ET

BIOMÉRIEUX PIERRE FABRE



ONCOLOGIE

Janvier 2002

20 €